



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 107-22

13 octobre 2011
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées
à la 107^e session du
Conseil international du Café**

26 – 30 septembre 2011

1. Le Conseil international du Café, présidé par M. Ewald Wermuth (Union européenne, Pays-Bas) s'est réuni à Londres du 26 au 30 septembre 2011.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-107-0 Rev. 1 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

3. La règle 5 du Règlement de l'Organisation dispose que, au début de chaque session, le Conseil décide de l'admission d'observateurs et énumère les points de l'ordre du jour du Conseil qui seront ouverts aux observateurs admis. Le Directeur exécutif par intérim a présenté le document ICC-107-9 Rev. 1 dans lequel figure une liste des observateurs, approuvée en mars 2011, qui ont informé le Directeur exécutif par intérim de leur présence et des réunions auxquelles ils souhaitent assister. Afin de rationaliser le processus d'acceptation des observateurs, une liste des observateurs qui pourront être admis aux sessions de l'année caféière 2011/12 figure à l'annexe II. Tous les autres observateurs devront présenter par écrit des demandes d'octroi du statut d'observateur au moins 45 jours avant la session.

4. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la liste des observateurs figurant à l'annexe I du document ICC-107-9 Rev. 1 pour admission à la 107^e session ; il a également approuvé la liste des orateurs participant au premier Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, le 27 septembre 2011.

5. Le Conseil a noté que les points de l'ordre du jour de cette session relatifs aux finances et à l'administration et au poste de directeur exécutif seront réservés aux Membres. Enfin, le Conseil a approuvé la liste des observateurs figurant à l'annexe II du document ICC-107-9 Rev. 1 pour admission aux sessions de l'année caféière 2011/12.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2010/11

6. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 23 septembre 2011 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2010/11, figurant dans le document ICC-107-6. Le Conseil a noté que la Sierra Leone, qui a récemment rejoint l'OIC, a des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs, mais qu'elle faisait des efforts pour les régler. Il a décidé de rétablir les droits de vote de la Sierra Leone pour le moment, la question étant gardée à l'ordre du jour et examinée de nouveau à la prochaine réunion. Le Conseil a en outre noté que le Libéria, qui a récemment rejoint l'OIC, a également des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs et qu'il s'efforçait de les régler. Ses droits de vote avaient été rétablis en mars 2011, la question étant gardée à l'ordre du jour et examinée de nouveau à la prochaine réunion. Le Conseil a décidé que les droits de vote du Libéria devaient être maintenus pour le moment et que cette question serait examinée de nouveau à la prochaine réunion.

Point 3.2 : Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2011/12

7. Le paragraphe 6) de l'article 12 de l'Accord de 2007 dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'article 12, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties respectivement au prorata de leurs exportations et de leurs importations pendant les quatre années civiles précédentes. Le Secrétaire a déclaré que le document ED-2114/11 Rev. 1 contenait les dernières informations disponibles sur la base de calcul de la répartition des voix entre Membres exportateurs et Membres importateurs pour l'année caféière 2011/12 et a présenté le document ICC-107-12 dans lequel figure la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2011/12. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2011/12 qui servira à la mise en recouvrement des cotisations.

Point 3.3 : Pouvoirs

8. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-107-21.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

9. Le Directeur exécutif par intérim a présenté le document ICC-107-5 dans lequel figure un rapport sur la participation à l'Accord de 2007. Au 26 septembre 2011, l'Organisation comptait 33 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs, et 11 autres Membres exportateurs avaient signé l'Accord. Il a diffusé le document DN-101/11 Rev. 1 qui informe les Membres de la possibilité de signer l'Accord de 2007 et de déposer des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion lors de la 107^e session, et a également écrit aux pays énumérés dans les sections B et C de l'annexe I du rapport pour leur rappeler la nécessité d'achever les procédures d'acquisition de la qualité de Membre le plus rapidement possible. Depuis la précédente session, la Sierra Leone a déposé un instrument d'adhésion le 5 mai 2011, la Zambie a déposé un instrument de ratification le 3 août 2011 et la Bolivie a signé l'Accord le 16 juin 2011. Plusieurs pays l'ont informé de l'avancement des procédures, à savoir le Cameroun, la République du Congo, la République dominicaine, la Jamaïque, la Guinée et le Rwanda. La Colombie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée appliquent encore l'Accord à titre provisoire. En ce qui concerne les non-membres, la Fédération de Russie et le Népal ont exprimé leur intérêt à une adhésion et sont représentés à cette réunion.

10. Le Directeur exécutif par intérim a noté que le délai prévu pour la signature de l'Accord de 2007 et le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation a expiré le 28 septembre 2011. Il a présenté le document WP-Council 216/11 dans lequel figure un projet de résolution fixant au 30 septembre 2012 la nouvelle date limite pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation, et a déclaré que bien que le délai prévu pour la signature de l'Accord de 2007 ne serait pas prolongé, ledit Accord restera ouvert à l'adhésion par les pays non signataires jusqu'au 30 septembre 2012.

11. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a souhaité la bienvenue aux représentants de la Turquie, qui est devenue Membre de l'Accord de 2007 le 28 mars 2011, et de la Sierra Leone, qui est devenue Membre le 5 mai 2011. Le Conseil a également approuvé le projet de résolution figurant dans le document WP-Council 216/11, qui est devenu la Résolution 448 et est reproduite en annexe. Enfin, le Conseil a prié les pays qui ne

l'ont pas encore fait d'accélérer les formalités nécessaires à l'acquisition de la qualité de Membre. Les procédures d'acquisition de la qualité de Membre figurant dans le document ED-2033/08 Rev. 6, avec un modèle d'instrument, doivent être scrupuleusement respectées pour éviter toute difficulté.

Point 5 : Poste de directeur exécutif

12. Le Conseil a noté que les procédures de nomination du directeur exécutif sont fixées dans le document ICC-106-15 Rev. 1 et que le cadre de référence pour le poste figure dans le document ICC-105-22. Les noms de quatre candidats avaient été soumis avant l'échéance du 15 mars 2011 par les Gouvernements du Brésil (M. Robério Oliveira Silva), du Gabon (M. Christian Ruffin Silvère Ngoua), de l'Inde (M. G.V. Krishna Rau) et du Mexique (M. Rodolfo Trampe Taubert) ; leurs *curriculum vitae* ont été distribués sous les cotes ICC-106-9, ICC-106-13, ICC-106-14 et ICC-106-10, respectivement. Les candidats du Brésil, de l'Inde et du Mexique ont envoyés leurs professions de foi qui ont été respectivement diffusées sous les cotes ICC-107-1, ICC-107-2 et ICC-107-3 Rev. 1. Ni le Gabon ni son candidat ne sont représentés à la réunion, indiquant que le Gabon ne maintient pas sa candidature. Le document WP-Council 220/11 définit les procédures de vote au cas où un scrutin aurait été nécessaire.

13. Les candidats de l'Inde, du Brésil et du Mexique ont fait leurs présentations dans l'ordre choisi au hasard par le Président, conformément au document ICC-106-15 Rev. 1, puis ont répondu aux questions des Membres. Le Conseil a pris note de ces présentations, dont le texte a été distribué sous les cotes ICC-107-14, ICC-107-16 et ICC-107-15.

14. Le Président a insisté sur la nécessité de prendre une décision par consensus, comme prévu dans l'Accord de 2007, et de s'assurer que le candidat retenu est largement approuvé par les Membres. Il a créé un groupe d'Amis du Président constitué de la Colombie et des États-Unis, qu'il a invité à l'aider à tenir des consultations informelles avec les Membres durant la semaine. Des réunions individuelles ont également eu lieu avec tous les pays pour connaître leurs vues. A l'issue des consultations et des réunions informelles, il a noté que les gouvernements de l'Inde et du Mexique avaient décidé de retirer leurs candidatures afin de parvenir à un consensus.

15. Les représentants des Membres exportateurs et importateurs ont noté que les candidats de l'Inde et du Mexique avaient tous deux de remarquables qualités personnelles et professionnelles et ont rendu hommage à leur générosité qui permet au Conseil de prendre une décision par consensus. Le Conseil a ensuite décidé de nommer par acclamation M. Robério Oliveira Silva (Brésil) au poste de directeur exécutif, en notant qu'il

prendrait ses fonctions pour un mandat de cinq ans commençant le 1 novembre 2011. Le Conseil a également autorisé le Président à signer son contrat dans les mêmes conditions que l'ancien titulaire, et a décidé que M. José Sette garderait ses fonctions de directeur exécutif par intérim jusqu'au 31 octobre 2011 puis de chef des opérations pour une période transitoire qui se terminera le 31 décembre 2012 au plus tard. Enfin, le Conseil a tenu à exprimer sa profonde reconnaissance au Président pour les efforts inlassables et impartiaux qu'il a déployés pour parvenir à ce résultat, et a souligné la contribution considérable du Directeur exécutif par intérim pendant l'année caféière écoulée.

Point 6 : Situation du marché du café

16. Le Directeur exécutif intérim a présenté son rapport sur la situation du marché du café (Rapport mensuel sur le marché du café - août 2011). Le texte de sa présentation sur les perspectives du marché mondial du café est disponible dans la section Présentations techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation1011.htm>). Il a déclaré que, bien que le prix indicatif composé de l'OIC soit actuellement élevé par rapport à la moyenne mensuelle entre 1965 et 2011, les prix, en valeur constante, sont bien inférieurs aux moyennes enregistrées entre les années 1960 et 1980. Les Doux de Colombie, les Autres doux et les Brésil et autres Arabicas naturels ont enregistré les plus fortes hausses et volatilité des prix au cours des 18 derniers mois en raison de la rareté relative des Arabicas. Le 27 septembre 2011, les prix de règlement sur le marché à terme de New York indiquaient une escalade des prix en 2012, signe que le marché s'attend à ce que la pénurie d'Arabicas se poursuivre jusqu'en mai 2012. La production mondiale a été estimée à 133,6 millions de sacs en 2010/11 et à 129,5 millions de sacs en 2011/12. La production a chuté de 19,4% en Indonésie, mais elle a augmenté de près de 20% au Honduras et de 21,9% au Brésil, entre autres. La production d'Arabicas lavés en 2011/12 en Colombie a été estimée à 10,3 millions de sacs et à 30,4 millions de sacs pour tous les autres Arabicas lavés ; la production d'Arabicas naturels et de Robusta a été estimée à 38,4 millions de sacs et 51 millions de sacs, respectivement, pour la même période. Les stocks d'ouverture dans les pays exportateurs pour la campagne 2010/11 étaient de 18,5 millions de sacs, le plus bas niveau jamais enregistré, alors que les réserves des pays importateurs à la fin de 2010 s'élevaient à 18,3 millions de sacs, soit une baisse de 4 millions de sacs en 2009 ; toutefois, ces réserves étaient remontées à 23 millions de sacs en juin 2011. Les stocks ont continué d'être très réduits, le ratio stocks mondiaux/consommation mondiale affichant une baisse constante entre 1964 et 2010. Les exportations par groupe et par type de café en 2010/11 ont augmenté de 14,1% en raison de la hausse des prix du café et la valeur des exportations de café a été estimée au chiffre record de 16,7 milliards de dollars en 2010 et pourrait atteindre 23 milliards de dollars en 2011. La consommation mondiale de café a augmenté en moyenne de 2,4% entre 2000 et 2010, la plus forte croissance étant observée

dans les pays producteurs (4,3%) et les marchés émergents (3,8%), montrant ainsi l'importance de ces marchés. Les États-Unis sont le premier consommateur au monde, suivis de près par le Brésil où la consommation augmente de 3,8% par an. D'autres pays producteurs connaissent de forts taux de croissance annuelle, notamment l'Indonésie, l'Éthiopie, le Mexique et l'Inde et les marchés émergents à forte croissance annuelle sont notamment la Fédération de Russie (7%), l'Ukraine (23,6%) et la Turquie (7,7%). En conclusion, les pressions qui s'exercent sur l'offre semblent se relâcher et les stocks ont été reconstitués, mais le ratio stocks/consommation est tendu et soutient les prix.

17. En réponse à la suggestion de collecter des données sur les prix de détail du café torréfié dans les pays producteurs, le Directeur exécutif par intérim a déclaré que les Membres exportateurs seraient dorénavant tenus de fournir ces informations en vertu des dispositions de l'Accord de 2007. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document WP-Council 215/11 Rev. 1 dans lequel figurent les dernières estimations officielles de la campagne au Brésil.

Point 7 : Études et rapports

18. L'Économiste principal a présenté le document ICC-107-11 dans lequel figure une étude sur les modes de consommation de café dans certains pays importateurs, le document ICC-107-4 dans lequel figure une étude sur la relation entre les prix du café sur les marchés physiques et à terme, le document ICC-107-10 dans lequel figure une étude sur la volatilité des prix payés aux producteurs dans certains pays exportateurs, le document ICC-107-7 dans lequel figure une étude sur les effets des tarifs douaniers sur le commerce du café et le document ICC-107-8 dans lequel figure un rapport sur les obstacles au commerce et à la consommation. Aucune information nouvelle n'a été communiquée par les Membres depuis le précédent rapport sur les mélanges et les succédanés qui a été publié en août 2010 (document ICC-105-8). Le Conseil a pris note de ces études et a noté que les Membres étaient invités à envoyer au Secrétariat leurs observations écrites.

Point 8 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

19. En mars 2011, le Conseil a décidé d'établir un Groupe de travail spécial pour faciliter la révision du mandat d'un groupe restreint chargé d'organiser et de promouvoir les travaux du Forum, et de préciser le sujet et la méthodologie d'une réunion du Forum consultatif sur le thème "Gérer le risque de volatilité des prix du café vert". Le Groupe était présidé par M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et constitué du Brésil, du Cameroun, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de l'Équateur, du Kenya, du Mexique et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que Membres exportateurs, et de l'Union européenne et des États-Unis en tant que Membres importateurs. Le Président du CCSP y participait également.

20. M. Wheeler a déclaré qu'à l'issue des consultations du groupe, un projet de mandat révisé du groupe restreint avait été diffusé sous la cote WP-Council 218/11 Rev. 1. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Groupe de travail spécial et son Président pour leurs travaux. Le Conseil a décidé d'approuver le projet de mandat révisé du groupe restreint, modifié comme suit "Tous les Membres intéressés peuvent également y participer". La version finale a été distribuée sous la cote ICC-107-18.

21. M. Wheeler a déclaré que le groupe avait également finalisé l'énoncé des problèmes et la méthodologie du premier Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café sur le thème "Gérer le risque de volatilité des prix du café vert" (voir les documents ED-2118/11 et ED-2121/11). Quatre orateurs ont participé au Forum qui s'est réuni le 27 septembre. Le rapport sur cette réunion a ultérieurement été diffusé sous la cote CF-1/11. Les Membres se sont déclarés satisfaits par cette rencontre qui a été très fructueuse. Il a été suggéré qu'une rencontre semblable se fasse en mars 2012 sur le rôle des gouvernements des pays producteurs de café, des associations de producteurs et des autres institutions pour aider les petits et moyens producteurs à accéder aux outils de gestion des risques et autres mécanismes de financement. Le groupe restreint pourrait entamer les préparatifs du prochain Forum pendant l'intersession, notamment en recommandant des noms de conseillers à nommer par le Conseil. On a fait valoir que le Forum était une institution dynamique, encore en évolution, qui pourrait prendre une forme différente à l'avenir. On a également souligné qu'il était nécessaire d'assurer le suivi de chaque rencontre. Des experts étant mis à contribution, cette opération serait facilitée par des réunions régulières. Il a été suggéré que le Forum se réunisse en septembre 2012 ainsi qu'en mars 2012 de façon à maintenir la dynamique, et que les Membres examineraient ce point plus avant à la prochaine session.

22. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que le Forum se réunirait en mars 2012 ; il a nommé les personnes suivantes pour siéger au groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café :

Présidente :	Mme Amy Karpel (États-Unis)
Vice-président :	M. Rodolfo Trampe (Mexique)
Membres exportateurs :	Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire et Mexique
Membres importateurs :	Union européenne, Suisse et États-Unis

Point 9 : Programme des activités pour 2011/12

23. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré que le document WP-Council 210/11 Rev. 1 contenait un projet révisé de programme des activités pour l'année caféière 2011/12. Le programme avait été présenté en mars 2011 et les Membres avaient été invités à envoyer leurs observations par écrit à l'OIC avant le 1 août. Aucun commentaire n'avait été reçu à cette date. Le programme comprend deux estimations du coût des activités dont le financement est spécifiquement prévu dans le budget, respectivement à l'annexe I (£37 500) et à l'annexe II (£20 000), selon les variantes contenues dans le projet de budget administratif (document FA-7/11 Rev. 1). A l'issue des discussions du Comité des finances et de l'administration de cette semaine, le programme sera basé sur les coûts prévus à l'annexe II (£20 000) et les activités indiquées en grisé seront révisées dans le document final. Il a invité les Membres à proposer un thème pour le séminaire en 2011/12 (activité 19). Les sujets possibles sont le changement climatique, le matériel génétique, le financement du secteur du café et l'empreinte carbone et eau.

24. Le Conseil a pris note de ces renseignements. Il a décidé d'approuver le programme des activités pour 2011/12 figurant dans le document WP-Council 210/11 Rev.1¹ et a demandé aux Membres d'envoyer par écrit leurs propositions de thème pour le séminaire, au Secrétariat avant le 1 janvier 2012.

Point 10 : Rapport des présidents des organes de l'OIC

Point 10.1 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

25. Le Président du CCSP, M. Robert Nelson de l'Association nationale du café des États-Unis (NCA), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 28 septembre 2011. Le rapport de cette réunion a été distribué sous la cote PSCB-129/11. Le CCSP a entendu six présentations, notamment sur la *Global Coffee Quality Research Initiative (GCQRI)*, programme mondial visant à accroître les volumes de café de qualité grâce à une production en collaboration et la recherche de la qualité du café, qui devrait commencer en 2012. Le représentant de NYSE Liffe a informé le CCSP de l'évolution du contrat à terme du Robusta, notamment d'un projet de pré-classification et d'entreposage contrôlé au Viet Nam. Le CCSP a également entendu un rapport sur les programmes éducatifs sur le café et la santé ciblant les professionnels de la santé, et a noté que des progrès notables avaient été accomplis dans un certain nombre de pays dont le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni. L'Association japonaise du café (AJCA) a fourni des informations sur la consommation de café au Japon, qui reste forte ; il convient cependant d'encourager la

¹ Ultérieurement diffusé sous la cote ICC-105-19.

consommation des jeunes. La NCA a fait une présentation sur les machines à une tasse, qui représentent 7% du marché, soit une hausse de 3% par rapport à l'année précédente, et qui devraient continuer à croître. Le représentant de la *Rusteacoffee Association* a fait rapport sur le marché du café dans la Fédération de Russie et exprimé le souhait de collaborer en matière de recherche et d'information avec d'autres associations du secteur du café et avec l'OIC ; il a en outre exprimé son soutien à une participation de son gouvernement à l'OIC. Les résultats d'une enquête du CCSP ont été examinés, qui indiquent que des facteurs économiques, réglementaires et environnementaux figurent parmi les principales préoccupations des Membres, la crise économique, la stagnation de la production et l'intéressement des jeunes générations au café étant les priorités. Le CCSP a discuté des résultats des travaux du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café et s'est félicité des excellentes présentations et de l'intérêt de cette rencontre. Le Forum doit rester une institution dynamique, qui pourrait être améliorée grâce à une méthodologie appropriée et en faisant contribuer le CCSP à l'identification des sujets et des conférenciers. Enfin, le CCSP a examiné les dernières informations sur la législation sur la sécurité alimentaire, y compris la question du furane et de l'acrylamide dans l'Union européenne, et de l'acrylamide aux États-Unis, ainsi que les nominations au CCSP pour les deux prochaines années caféières. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 10.2 : Comité des statistiques

26. La Présidente du Comité des statistiques, Mme Marcela Urueña (Colombie) a déclaré que le Comité s'était réuni le 29 septembre 2011. Le rapport de cette réunion a été distribué sous la cote SC-8/11. Les Membres ont noté que la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs et importateurs de l'Accord de 2007 a été de près 68% et de 98%, respectivement, et que les efforts se poursuivront afin d'améliorer les performances de l'Indonésie et du Viet Nam en matière de fourniture de statistiques. Le Comité a reconnu la tendance à l'augmentation des exportations à destinations des pays exportateurs et a noté que les données sur les volumes échangés sur ce segment seraient améliorées dans le cadre du nouveau Règlement sur les statistiques - Rapports mensuels (document ICC-102-10) qui demande aux Membres exportateurs de fournir des rapports sur leurs importations mensuelles par origine, forme et type de café, à partir de février 2012. S'agissant des exportations de café biologique, les données sur ce segment seront également améliorées avec la mise en œuvre du nouveau Règlement en vertu de l'Accord de 2007, à l'exception des données sur le Pérou, pays non-membre qui exporte des volumes importants de café biologique. Cuba a indiqué qu'elle fournirait des données sur ses exportations de café biologique en 2005 et 2009. En ce qui concerne les réserves de café vert, le Secrétariat collaborera avec la Fédération européenne du café (FEC) pour résoudre les écarts entre les données affichées par la FEC sur les réserves dans les ports allemands et pour examiner les

mesures qui devraient être prises pour reprendre la collecte de données sur les réserves dans le port de Barcelone. Le Comité a noté qu'un atelier statistique sera organisé conjointement avec l'Organisation interafricaine du Café (OIAF) lors de sa réunion annuelle à Nairobi (Kenya) en novembre 2011. Enfin, la Présidente a indiqué que le Comité avait convenu, en consultation avec le CCSP, de recommander que le Conseil approuve des facteurs de 1,25 et 2,73 pour convertir le café décaféiné torréfié et soluble, respectivement, en équivalent café vert. L'OIC suivra les échanges de ce segment du marché sur la base des données disponibles, et préparera des rapports.

27. Le Conseil a pris note de ces renseignements et, sur la recommandation du Comité des statistiques, a décidé d'approuver l'introduction de facteurs de 1,25 et 2,73 pour convertir le café décaféiné torréfié et soluble, respectivement, en équivalent café vert, à compter du 1 octobre 2011.

Point 10.3 : Comité de promotion et de développement des marchés

28. Le Président du Comité de promotion et de développement des marchés, M. Henry Ngabirano (Ouganda), a déclaré que le Comité s'était réuni le 30 septembre 2011. Le rapport de cette réunion a été distribué sous la cote PM-10/11. Le Comité a entendu un rapport sur le réseau *CoffeeClub* de l'OIC nouvellement relancé, qui encourageait tous les Membres à promouvoir cette initiative en incluant des liens sur leurs sites web. Le consultant a fait une présentation des tendances de la consommation de café dans les marchés traditionnels, producteurs et émergents, y compris les innovations de matériel et de boissons. Au cours des débats, les Membres ont noté qu'il serait utile de revoir la méthodologie pour améliorer les données sur la consommation de café et qu'une coopération avec le Comité des projets et le Comité des statistiques était envisageable en matière de promotion et de développement des marchés. Le Comité a également reçu des rapports sur le café et la santé, sur la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café et sur les classifications des Arabicas et des Robustas pour les années civiles 2005 à 2010 et la période janvier-juin 2011. Il a noté que 23 des 33 Membres de l'Accord de 2007 appliquaient intégralement la Résolution 420, représentant environ 67,4% des exportations mondiales pendant la période 2005 à 2010. Suite au document ED-2111/11 demandant des informations sur les normes nationales de qualité du café, des réponses ont été reçues de six pays. Les Membres qui ne l'ont pas encore fait ont été invités à envoyer ces informations à l'OIC. Le Comité a également examiné des questions phytosanitaires et a noté la nécessité pour les Membres d'envoyer à l'OIC les limites maximales des résidus (LMR) de pesticides employés dans la production de café. En ce qui concerne la législation européenne à venir sur l'acrylamide, le Comité a réitéré sa demande au Secrétariat d'inviter le représentant de l'Union européenne à assister à la prochaine réunion afin d'apporter des

éclaircissements et de faire rapport sur les nouvelles directives européennes sur la sécurité alimentaire, notamment sur leur base scientifique, et leurs implications pour les pays producteurs. Enfin, le Comité a noté que le Fonds de promotion était pratiquement épuisé et a exhorté les Membres à examiner les moyens de financer des activités visant à promouvoir la consommation, qui est une priorité dans l'Accord de 2007. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 10.4 : Comité des projets

29. Le Président du Comité des projets, S.E. M José Ángel López Camposeco (Guatemala), a déclaré que le Comité s'était réuni le 29 septembre 2011. Le rapport de cette réunion a été distribué sous la cote PJ-18/11. Le Comité a reçu un rapport de situation sur les projets et a décidé de recommander l'approbation d'une proposition révisée intitulée "Adaptation au changement climatique dans trois pays membres de PROMECAFE (Guatemala, Honduras et Costa Rica)" figurant dans le document PJ-3/11 Rev. 1, sous réserve que les initiateurs tiennent compte des observations formulées par le Sous-comité virtuel de présélection (SCVP). En ce qui concerne plusieurs projets à l'examen ou déjà approuvés par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB), le Comité a encouragé les représentants des pays participants à rencontrer le représentant du FCPB pendant la semaine pour éclaircir les conditions requises et les contributions du FCPB qui pourraient être disponibles pour ces projets. Le Comité a également noté que le Comité consultatif du Fonds commun avait approuvé en principe une proposition intitulée "Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre en République démocratique du Congo", qui sera examinée par le Comité exécutif du FCPB en octobre 2011. Les dernières informations sur les projets actuellement mis en œuvre ont été fournies (voir également le document PJ-13/11).

30. S'agissant des procédures d'examen des projets, le Comité a décidé de recommander que le Conseil approuve le projet figurant dans le document PJ-17/11 et, notant que le SCVP valorisait les travaux de l'OIC, qu'il prolonge le fonctionnement du SCVP d'une nouvelle période jusqu'à ce que les modalités d'évaluation technique des projets en vertu de l'Accord de 2007 aient été finalisées. Le Comité a examiné la question des autres sources de financement pour les propositions en préparation et a noté que les initiatives public-privé recevaient souvent le soutien des gouvernements. Le Secrétariat devrait examiner cette question et élaborer une stratégie pour veiller à ce que les organisations et les personnes appropriées soient approchées et identifier d'autres sources de financement des projets. Tous les Membres ont été encouragés à informer leurs gouvernements respectifs de l'importance de la poursuite du financement du FCPB et à envoyer au Secrétariat leurs propositions de sources de financement.

31. Le Comité a noté que les représentants du FCPB et du *Green Commodities Facility* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fait des présentations au Conseil, et s'agissant de ce dernier, a invité les Membres à informer l'OIC de ses plans et stratégies nationales de mise en valeur et durabilité du café, de sorte que le Secrétariat puisse prendre langue avec le PNUD sur une coopération future possible. En ce qui concerne le Réseau international sur le génome du café (ICGN), le Comité a pris note du document PJ-14/11 Rev. 1 dans lequel figurent les réponses des Membres au sujet des données et des recherches sur le génome du café et a noté que les Membres intéressés qui n'avaient pas encore répondu au document ED-2105/10 devaient le faire le plus rapidement possible et envoyer également à l'OIC leurs suggestions sur la meilleure façon de développer un projet de longue durée.

32. Le Conseil a pris note de ces renseignements et, sur la recommandation du Comité des projets, a décidé d'approuver le projet de document sur l'évaluation des projets figurant dans le document PJ-17/11 et, notant que le SCVP fonctionnait bien, a décidé qu'il devrait continuer à fonctionner pour une nouvelle période temporaire.

Point 10.4.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

33. Le Conseil a noté que le Comité des projets avait examiné le document PJ-16/11 dans lequel figure le rapport et la recommandation du SCVP sur une proposition révisée figurant dans le document PJ-3/11 Rev. 1, intitulée "Adaptation au changement climatique dans trois pays membres de PROMECAFFÉ (Guatemala, Honduras et Costa Rica)". Notant que la proposition serait révisée pour tenir compte des observations du SCVP et du Comité, le Conseil, sur la recommandation du Comité, a décidé d'approuver cette proposition pour soumission au FCPB. Enfin, le Conseil a noté que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en mars 2012 devront parvenir à l'OIC avant le 16 décembre 2011 au plus tard.

Article 10.4.2 : Projets terminés

34. Le représentant de l'Agence d'exécution du projet a présenté un exposé sur le projet terminé intitulé "Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains". Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que le projet avait eu un résultat positif et pourrait être transposé dans d'autres pays. Le Conseil a également pris note du document ICC-107-13 dans lequel figurent les résumés analytiques des rapports finals des quatre projets terminés suivants : "Régénération pilote du secteur du café au Honduras et au Nicaragua", "Diversification de la production dans les zones marginales de l'État du Veracruz (Mexique)", "Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains" et "Renforcer la compétitivité du café africain par l'analyse de la chaîne de valeur".

Point 11 : Coopération avec d'autres organisations

35. M. Parvinder Singh, responsable des politiques, unité de gestion et d'évaluation des programmes du FCPB, a fait une présentation sur le rôle et le mandat futurs du FCPB. Le texte de sa présentation et des informations de base ont été distribués sous la cote ICC-107-17.

36. M. Andrew Bovarnick, responsable mondial, *Green Commodities Facility* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a fait une présentation sur les projets de caféiculture durable. Le texte de sa présentation est disponible à la section Présentations techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation1011.htm>).

37. Le Conseil a pris note de ces présentations, qui seront toutes deux examinées par le Comité des projets lors de sa réunion du 29 septembre 2011. S'agissant du PNUD, le Conseil a noté que son approche de regroupement d'un large éventail de partenaires et de sources de financement était opportune et efficace.

38. Enfin, le Conseil a noté que le Directeur exécutif par intérim a représenté l'OIC à la conférence annuelle du *Forum on Agricultural Risk management in Development* (FARMD), qui s'est tenue à Zurich (Suisse) les 9 et 10 juin 2011. Le thème de la conférence était "La volatilité des prix et le changement climatique - Conséquences pour la gestion du risque agricole" ; le texte de la présentation de M. Sette à cette conférence sur les dimensions multiples du risque dans le café est disponible sur le site web de l'OIC. Pour plus ample information sur FARMD, consulter son site internet (<http://www.agriskmanagementforum.org/farmd/>).

Point 12 : 50^e anniversaire de l'OIC

39. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré que l'OIC a été créé en 1963, après que le premier accord international sur le café soit entré en vigueur en 1962, et qu'elle célébrerait son 50^e anniversaire en 2013. Le 40^e anniversaire en 2003 a été célébré en tenant la session du Conseil à Cartagena (Colombie), à l'invitation du Gouvernement colombien. Le Conseil a décidé que cet anniversaire devait être célébré. Toutefois, eu égard à la situation financière actuelle, le coût des activités devra être limité. Il a également été suggéré que cette célébration se fasse lors d'une session du Conseil, qui pourrait être prolongée d'une journée supplémentaire. Tous les Membres ont été invités à envoyer au Directeur exécutif leurs suggestions pour marquer le 50^e anniversaire.

Point 13 : Politiques nationales en matière de café

40. Aucune information supplémentaire n'est à signaler au titre de ce point.

Point 14 : **Questions financières et administratives**

Point 14.1 : **Comité des finances et de l'administration**

41. Le Président du Comité des finances et de l'administration, M. Damon DuBord (États-Unis), a déclaré que le Comité s'est réuni à trois reprises pendant la semaine du 26 septembre 2011. Le Comité a reçu un rapport sur la situation financière au 31 août 2011 (voir le document FA-17/11) et a noté qu'elle était satisfaisante.

42. Le Comité a également examiné la question des banques dans lesquelles l'OIC peut déposer des fonds et avec lesquelles elle peut faire des transactions et a décidé que, dans la mesure où davantage de temps est nécessaire pour examiner cette question, elle sera examinée de nouveau à la prochaine réunion en mars 2012. Le document FA-15/11 Rev. 1 sur les systèmes de rémunération sera révisé afin d'inclure les suggestions des Membres et examiné de nouveau à la prochaine réunion. Le Comité a également examiné la question de la nomination d'un vérificateur agréé, conformément à l'article 14 des Statuts et Règlement financiers de l'Organisation qui dispose que le Directeur exécutif nomme annuellement un vérificateur agréé en consultation avec le Comité des finances et de l'administration et le Conseil, et a décidé de recommander de reconduire le cabinet *Smith Williamson* dans ses fonctions de vérificateur pour l'exercice 2011/12. En ce qui concerne les propositions de révision de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des services organiques et des fonctionnaires hors classe, le Comité a examiné le document FA-18/11 dans lequel figurent des propositions de révision du barème des traitements à compter du 1 août 2011, représentant une augmentation d'environ 2,67%, et a décidé de recommander que le Conseil les approuve, notant que les coûts pouvaient être financés dans les limites du budget pour 2010/11 (£680) et 2011/12 (£4 800). Enfin, le Comité a fait le point des arriérés de contributions et a noté que le Nicaragua était en retard par rapport au calendrier fixé par la Résolution 437. La République démocratique du Congo a procédé à des versements mensuels réguliers mais est en retard par rapport au calendrier fixé par la Résolution 430 ; elle a récemment informé l'OIC que le versement intégral des arriérés était en cours.

43. Le Conseil a pris note de ces renseignements et, sur la recommandation du Comité, a décidé que le Directeur exécutif par intérim nommerait le cabinet *Smith Williamson* vérificateur agréé pour l'exercice 2011/12 ; il a en outre approuvé les propositions de révision de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des services organiques et des fonctionnaires hors classe, figurant dans le document FA-18/11.

Point 14.2 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2011/12

44. Le Président du Comité des finances et de l'administration a déclaré qu'à la suite des discussions des réunions de mars 2011 et de la semaine du 26 au 30 septembre 2011, le Comité avait décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget administratif pour 2011/12 figurant dans le document WP-Finance 77/11 Rev. 2. Sur la base de dépenses totales de £3 185 000 et de recettes des sources extérieurs estimées à £291 000, la contribution par voix serait de £1 447, soit une augmentation de 4% par rapport à l'exercice 2010/11. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver le projet de budget administratif pour 2011/12 figurant dans le document FA-7/11 Rev.2².

Article 14.3 : Locaux

45. Le Président du Comité des finances et de l'administration a déclaré que le Comité a examiné le document FA-14/11 dans lequel figurent des options pour l'occupation des locaux du 22 Berners Street, à savoir la sous-location du rez-de-chaussée, la sous-location d'une partie du deuxième étage et la sous-location de la totalité du deuxième étage. A l'issue de nouvelles discussions, le Comité a estimé que la troisième option était la plus pratique, à savoir la sous-location de la totalité du deuxième étage à l'Organisation internationale du cacao (ICCO) ou à un locataire commercial. Les coûts de rénovation seraient d'environ £360 000 et pourraient être financés par le Fonds de réserve. En fonction des scénarios, l'investissement pourrait être remboursé en 2012/13 dans le meilleur des cas et en 2013/14 dans les cas les moins favorables, et permettre des économies significatives par la suite. Il a présenté le document FA-20/11 dans lequel figure une proposition sur les locaux. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a décidé de charger le Secrétariat d'effectuer une analyse complète des coûts et des risques associés à une décision de rénover les locaux, en notant que, avant d'entamer tous travaux de rénovation, le Secrétariat devra obtenir l'accord du propriétaire sur la sous-location du deuxième étage des locaux, et obtenir l'accord écrit du propriétaire sur le pourcentage des coûts de rénovation qu'il prendrait à sa charge et le pourcentage des bénéfices éventuels à partager avec le propriétaire au cas où le loyer de sous-location serait supérieur au loyer de l'OIC ; mettre rapidement les locaux du deuxième étage sur le marché ; obtenir au moins deux devis pour les travaux de rénovation ; obtenir l'avis d'au moins deux agents immobiliers indépendants sur la valeur de location des locaux, et entreprendre une analyse des flux de trésorerie pour des loyers différents sur la base des évaluations des agents immobiliers indépendants. Si l'analyse conclut que les coûts de rénovation à la charge de l'OIC n'excèdent pas £360 000, comme indiqué dans l'option 3 du document FA-14/11, et que les

² *Ultérieurement diffusé sous la cote ICC-107-20.*

agents immobiliers indépendants estiment qu'il est très probable que les locaux peuvent être loués dans les 12 mois suivant la rénovation des premier et deuxième étages, le Secrétariat pourra lancer les travaux de rénovation, sur la recommandation d'une réunion intersessions du Comité des finances et de l'administration. Une fois que toutes les conditions auront été remplies, jusqu'à £360 000 pourront être puisés dans le Fonds de réserve, étant entendu que les futurs revenus locatifs serviront en premier lieu à reconstituer le Fonds de réserve à son niveau actuel.

Point 15 : Bureaux et comités

Point 15.1 : Président et vice-président du Conseil

46. Conformément aux procédures établies à l'Article 10 de l'Accord de 2007, le Conseil a élu le Bureau du Conseil ci-après pour l'année caféière 2011/12 :

Président : M. Henry Ngabirano (Ouganda)

Vice-président : M. David Braun (Suisse)

Point 15.2 : Composition des comités

47. Le Conseil a noté que le mandat des membres du CCSP a expiré le 30 septembre 2011. Le Directeur exécutif par intérim a diffusé le document ED-2112/11 et sa révision auprès de tous les Membres en leur demandant de proposer la candidature de représentants et de suppléants pour les deux prochaines années caféières. Le Conseil a nommé les membres du CCSP pour les deux prochaines années caféières qui figurent dans le document WP-Council 219/11, tel que modifié pour inclure AMECAFE comme représentant pour les Autres doux et une association du secteur privé de l'Indonésie pour la catégorie des Robustas, dont le nom sera confirmé après la réunion. Il reste un poste vacant pour un représentant de la catégorie des Robustas et dans la catégorie des Membres consommateurs.

48. Le Conseil a en outre décidé que la composition des comités pour 2011/12 s'établirait comme suit :

Comité de promotion et de développement des marchés

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Honduras, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique et Ouganda

Membres importateurs : Union européenne, Suisse et États-Unis

Comité des projets

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Guatemala, Inde, Indonésie et Tanzanie

Membres importateurs : Union européenne, Turquie (à confirmer) et États-Unis

Comité des finances et de l'administration

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, El Salvador, Ghana, Inde et Viet Nam

Membres importateurs : Union européenne, Suisse, Turquie (à confirmer) et États-Unis

Comité des statistiques

Membres exportateurs : Angola, Brésil, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Panama, Inde et Indonésie

Membres importateurs : Union Européenne, Suisse et États-Unis

49. S'agissant du Comité des projets et du Comité des finances et de l'administration, le Conseil a noté que si la Turquie n'était pas disponible, elle serait remplacée par la Suisse.

Point 16 : Questions diverses

M. Enzo Barattini (Union européenne)

50. Le Conseil a noté qu'il s'agissait de la dernière réunion à laquelle participerait M.Barattini qui assiste aux réunions de l'OIC depuis 1991 ; il lui a exprimé ses chaleureux remerciements pour son engagement et le soutien qu'il a apporté à l'Organisation pendant cette période.

Café des pays Membres

51. Le Conseil a remercié les gouvernements du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de l'Indonésie, du Kenya et du Mexique qui ont fourni le café qui a été servi pendant ces réunions.

Point 17 : Prochaines réunions

52. Le Conseil a noté que sa prochaine session aurait lieu à Londres du 5 au 9 mars 2012, au lieu du 19 au 23 mars 2012, comme initialement prévu.



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC Résolution 448

26 septembre 2010
Original : anglais

F

Conseil international du Café

107^e session

26 – 30 septembre 2011

Londres, Royaume-Uni

Résolution numéro 448

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 26 SEPTEMBRE 2011

**Prorogation du délai fixé pour le dépôt d'instruments
de ratification, d'acceptation ou d'approbation de
l'Accord international de 2007 sur le Café**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 30 septembre 2008 ; et

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 446, le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 28 septembre 2011 ; et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour parachever les procédures de dépôt des instruments énumérés au paragraphe 3) de l'Article 40,

DÉCIDE :

De proroger du 28 septembre 2011 au 30 septembre 2012 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 446.